



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 7 OCTOBRE 2014**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le septième jour du mois d'octobre 2014 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames Julie Mayer, Linda Gamache, Carol Rivard, France Desroches et Messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

**Résolution # 2014-10-230
OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 7 octobre 2014 à 20 h.

**Résolution # 2014-10-231
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2014-10-232

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 2 septembre 2014 et de l'assemblée extraordinaire du 8 septembre 2014 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.

Résolution # 2014-10-233

COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 3 septembre au 7 octobre 2014 dont le montant est de 199 454,18 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 338 846,65 \$, selon la liste des comptes et factures.

AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Daniel Ponton donne avis de motion de la présentation à une assemblée ultérieure, d'un règlement portant le numéro 326-2014 intitulé Règlement modifiant le règlement numéro 237-2006 afin d'exempter un immeuble de la taxe en payant en un versement la part du capital relative au premier emprunt.

AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Daniel Ponton donne avis de motion de la présentation à une assemblée ultérieure, d'un règlement numéro 327-2014 intitulé Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme pour couvrir les frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 237-2006 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Résolution # 2014-10-234

MANDAT À NORDIKEAU INC.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-07-170 relative à la réalisation de plans et devis des installations de traitement d'eau dans le cadre de la demande



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le puits du Centre Paulinoix;

CONSIDÉRANT QUE le mandat inclura également le raccordement du puits au bâtiment;

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte qu'au coût du mandat de 9 900 \$, accordé selon la résolution numéro 2014-07-170, soit ajoutée la visite de conformité par un ingénieur à la fin des travaux, au montant de 950 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense s'inscrive dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ).

Résolution # 2014-10-235

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC - TRAITEMENT DU Puits DU CENTRE PAULINOIX

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

QUE le conseil municipal mandate un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard soixante jours après leur mise en service.

Résolution # 2014-10-236

CONTRAT POUR L'OUVERTURE DES CHEMINS, L'ÉPANDAGE ET LA FOURNITURE D'ABRASIFS - 2014 À 2017

ATTENDU le deuxième appel d'offres du 24 septembre 2014 affiché sur le site du service électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'ouverture des chemins d'hiver;

ATTENDU QU'il n'y a qu'un seul soumissionnaire;

POUR CES MOTIFS:

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde le contrat pour l'ouverture des chemins, l'épandage et la fourniture d'abrasifs à la firme Les Entreprises GM St-Blaise inc., ayant fourni une soumission conforme pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

une période de trois (3) ans au montant contractuel de 89 996,68 \$ pour l'année 2014-2015, 95 395,91 \$ pour l'année 2015-2016 et 101 119,36 \$ pour l'année 2016-2017, et possibilité d'une année additionnelle 2017-2018 à 107 186,59 \$.

Résolution # 2014-10-237

AUTORISATION À ENCHÉRIR – VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, ou en cas d'incapacité, l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, à enchérir lors de la vente qui se tiendra le 16 octobre 2014 à compter de 10 h, le tout afin de garantir le versement de nos taxes.

Résolution # 2014-10-238

OCTROI DU CONTRAT POUR LA MISE À NIVEAU DES ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU l'appel d'offres pour la mise à niveau des étangs aérés affiché sur le site du service électronique d'appel d'offres (SÉAO);

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions reçues réalisé par le chargé de projets, monsieur François Desjardins, ing.;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde le contrat pour la mise à niveau des étangs aérés à la firme Nordmec Construction inc. représentant le plus bas prix conforme pour la réalisation des travaux, soit un montant de 117 365,44 \$ incluant toutes les taxes.

QUE cette dépense s'inscrive dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ).

Résolution # 2014-10-239

MANDAT – CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT la demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement au traitement de l'eau potable du Centre Paulinoix;

CONSIDÉRANT l'obligation à produire une caractérisation environnementale phase 1 (vérification pour présence de matériaux contaminés) avec la demande d'autorisation;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le mandat pour l'étude de caractérisation environnementale à la firme Roy, Vézina & associés, au coût de 1 950 \$ (plus taxes applicables).

QUE cette dépense s'inscrive dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ).

Résolution # 2014-10-240

AMÉLIORATION ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONSIDÉRANT l'aménagement du Parc Maurice Boissonnault;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'ajout d'un luminaire sur la rue Godin et l'augmentation d'intensité du luminaire de la rue Guy par souci de sécurité.

Résolution # 2014-10-241

DÉROGATION MINEURE – 45, 56^E AVENUE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme le 16 septembre dernier;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve la demande de dérogation mineure au 45, 56^e Avenue (matricule 2297-07-6948) afin de permettre l'agrandissement d'une résidence existante dans la marge avant, de 6 mètres à 4,67 mètres étant donné la bande de protection de 10 mètres à respecter côté canal.

Résolution # 2014-10-242

RÉITÉRATION - APPUI À LA DEMANDE DE FERME KONKORDIA SENC.

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix réitère son appui à la Ferme Konkordia senc. selon la résolution numéro 2014-03-58 et autorise le lotissement d'un terrain faisant partie d'une ferme agricole avec le numéro 334 de la 74^e Avenue.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2014-10-243

RÉSERVATION DES NOMS DE DOMAINES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est considérée par tous comme Capitale Nautique;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la réservation de tous les noms de domaines en rapport à *Capitale Nautique* et *La Capitale Nautique*, au coût d'environ 195 \$ pour une période de deux (2) ans, taxes en sus.

Résolution # 2014-10-244

OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION EN PAVAGE

CONSIDÉRANT la soumission du 30 septembre 2014 de Pavage D.L.;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le contrat de réfection en pavage sur quelques avenues de la municipalité, à la firme Pavage D.L., au coût d'environ 12 060,77 \$ incluant les taxes.

AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Denis Thomas donne avis de motion de la présentation à une assemblée ultérieure, d'un règlement portant le numéro 328-2014 intitulé Règlement modifiant le règlement de Revitalisation numéro 317-2014.

Résolution # 2014-10-245

DEMANDE DE RETRAIT DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ ENTRE LES NUMÉROS 1060 ET 1069, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'aucune résolution du conseil municipal n'a été transmise au ministère des Transports relativement à une demande d'installation de glissières de sécurité sur la rue Principale entre les numéros 1060 et 1069;

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale, à cet endroit, est rectiligne et, par surcroît, avec une vitesse maximale de 70 km/hre;

CONSIDÉRANT QU'à notre connaissance, il n'y a jamais eu d'accident à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'installation de la glissière côté est de la rue Principale, l'agriculteur n'a plus accès à sa terre avec ses équipements;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande au ministère des Transports de retirer les glissières de sécurité installées le mois dernier.

QUE la présente résolution soit transmise au député, Monsieur Stéphane Billette.

Résolution # 2014-10-246

RESPONSABLE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la conseillère, madame Carol Rivard, responsable de la mise en œuvre d'une politique familiale pour notre municipalité.

Résolution # 2014-10-247

APPUI À POSTES CANADA – NON AUX COMPRESSIONS

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités du mois de septembre 2014.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du Service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires du mois de septembre 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2014-10-233, 2014-10-234, 2014-10-235, 2014-10-236, 2014-10-237, 2014-10-238, 2014-10-239, 2014-10-240, 2014-10-243, 2014-10-244.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2014-10-248 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition du conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 30.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière